



**Conseil d'administration  
Séance du 27 février 2014**

**Délibération n° 06-2014  
Création de postes/Modification du tableau des effectifs de  
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au titre de l'année 2014, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création de trois postes :

- Un poste de responsable du service de la scolarité « grand public » (catégorie B) en remplacement de Madame Elisabeth BLONDEL qui a souhaité mettre fin à sa mise à disposition pour réintégrer la Communauté d'agglomération Caen la mer. Cette volonté de mobilité fait suite à sa réussite au concours d'Attaché territorial et à la vacance d'un poste au sein de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

- Un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe (catégorie A) à temps plein pour Madame Danielle LEBRETON qui a souhaité demander sa mutation au sein l'établissement et mettre un terme à sa mise à disposition par la Communauté d'agglomération Caen la mer. En tant qu'agent de la Communauté d'agglomération Caen la mer, Madame Danielle LEBRETON est actuellement située à 85 % ETP et c'est dans le cadre du processus de dé-précarisation des enseignants des ateliers « grand public » qu'il est proposé de la positionner par redéploiement interne à 100 % ETP.

- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) à ¾ temps pour Monsieur Michael QUEMENER qui a souhaité demander sa mutation au sein l'établissement et mettre un terme à sa mise à disposition par la Communauté d'agglomération Caen la mer. En tant qu'agent de la Communauté d'agglomération Caen la mer, Monsieur Michael QUEMENER est actuellement situé à 50 % ETP et c'est dans le cadre du processus de dé-précarisation des enseignants des ateliers « grand public » qu'il est proposé de la positionner par redéploiement interne à 75 % ETP.

Ces agents étant mis à disposition de l'établissement par la Communauté d'agglomération Caen la mer, celle-ci fermera les postes.

### **DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & média de Caen/Cherbourg au 1er mars 2014.

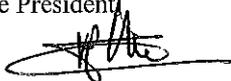
**Adopte** le tableau des effectifs ainsi établi au 1er mars 2014 et annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 26  
Présents : 14  
Votants : 14  
Adoptée à l'unanimité  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
La transmission en préfecture le  
La publication le  
Fait à Caen, le

**05 MARS 2014**

Le Président



Le Président,

école  
supérieure  
d'arts &  
médi  
de Caen/  
Cherbourg



PREFECTURE du CALVADOS

**05 MARS 2014**

- COURRIER -

